

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-
MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

4b - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – REGIE DE L'EAU POTABLE

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le projet de Budget Primitif 2019 de la régie de l'eau potable est équilibré comme suit :

• **SECTION INVESTISSEMENT :**

➤ Dépenses : 1.880.443 €

Dont 1.663.101,97 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 152.982,27 € de remboursement de dette en capital.

➤ Recettes : 1.880.443 €

→ Dépenses :

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

• Schéma Directeur Eau Potable - part commune (dont RAR) :	28 746,92 €
• Réhabilitation réseau Rue d'Aspe (RAR) :	237 756,71 €
• Réhabilitation réseau Faget (dont RAR) :	10.670,26 €
• Réhabilitation réseau Av. 19 mars 1962 – RD 919 :	130 000,00 €
• Réhabilitation réseau Rue Camou :	122 000,00 €
• Réhabilitation de branchements :	145 000,00 €
• Canalisation AEP – Lourtau/Bager (dont RAR) :	590 678,75 €
• Etude fusion :	25 000,00 €
• Dispositif télé-relève 1 ^{ère} tranche (dont RAR) :	170.750,00 €
• Télétransmission (dont RAR) :	28 738,40 €
• Réhabilitation clôture puits du vert n° 1 :	15 000,00 €
• Equipements hydrauliques – Lourtau :	2 000,00 €
• Matériel de mesure :	10 000,00 €
• Automatisation dispositif chloration :	18 000,00 €
• Matériel défense incendie :	10 000,00 €
• Matériel de chantier :	6 000,00 €
• Fourgon Fontainier (dont RAR) :	29 066,43 €
• Matériel de bureau, informatique et logiciels :	5 000,00 €
• Compteurs (dont RAR) :	19 144,50 €
• Divers travaux réseau (dont RAR) :	59 550,00 €
• Opération pour comptes de tiers :	
Schéma directeur Eau potable (dont RAR) :	21 873,81 €

→ Recettes :

Subventions (dont RAR) :	253 544,47 €
Versement dispositif radio-relève service assainissement :	85 500,00 €
Affectation en réserve :	100 000,00 €
Emprunt (dont RAR) :	1 027 827,01 €
Opération pour comptes de tiers (RAR) :	76 195,78 €
Amortissement des immobilisations :	250 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	72 070,35 €
Excédent 2018 reporté :	15 305,39 €

• **SECTION D'EXPLOITATION** :

- Dépenses : 1 541 950 €
- Recettes : 1 541 950 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions du budget 2018, les charges à caractère général sont en diminution de 3,31 %, le chapitre 012 – Charges de personnel est en augmentation de 0,13 %.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2018, les charges prévisionnelles du personnel du service sont en augmentation de 2,33 % et les charges prévisionnelles du personnel transféré sont en diminution de 4,91 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube d'eau reste fixé à 0,90 € HT pour l'Oloronais et la part fixe reste fixée à 36 € HT.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de la régie de l'eau potable ci-dessus arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix du mètre cube d'eau à 0,90 € HT pour l'Oloronais et le montant de la part fixe à 36 € HT, étant précisé que le prix facturé aux communes et syndicats voisins fait l'objet d'une indexation, comme prévue dans les conventions,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2019.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 16/04/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019